

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MANDEMENT DE JUBILÉ.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu, et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de notre Diocèse, SALUT ET BÉNEDICTION EN N. S. J. C.

Nous avons reçu, N. T. C. F., deux Lettres de N. S. P. le Pape; l'une qui nous annonce un nouveau Jubilé, et l'autre qui nous prescrit ce qu'il nous faut faire pour participer à ses grâces. La première est comme une trompette sacrée qui publie à l'univers catholique une des plus grandes solennités de la terre; et la seconde est comme une clef précieuse qui lui ouvre les inépuisables trésors du ciel.

Ces lettres, éminemment célestes sur la Chaire Apostolique, portent le sceau de leur inviolable authenticité. Nous y avons sans peine reconnu la voix pastorale du Chef Suprême de l'Épiscopat; et nous nous souvenons avec orgueil de ce son paternel qui parle et réchauffe le monde entier. Qu'il est bon nous un de ces moments délicieux, qui font oublier les peines de la vie, et relèvent le courage abattu sous le poids de la charge pastorale.

Aussi les avons nous lus avec respect, avec intérêt, avec des émotions plus tendres, des impressions plus vives, des joissances plus douces. Qu'il y a enfin de bonheur pour un Pasteur, désolé de voir périr tout autour de lui ses chères brebis, d'entendre la voix du Vicaire de J. C. proclamer la joyeuse nouvelle d'un Jubilé, temps toujours si riche en grâces! Que de pauvres âmes, sourds à notre parole, vont entendre celle du premier des Pasteurs, et se réveilleront de leur funeste léthargie! Que d'âmes égarées vont découvrir les aimables sentiers de la vérité! Que de justes vont se nuimer dans les saintes pratiques de la piété! Que de ferventes communautés vont multiplier leurs bonnes œuvres! Et nous, Pasteurs, quel nouveau feu va s'allumer dans nos cœurs, à la vue de la riche moisson que nous allons récolter!

Vous partagez, N. T. C. F., nos sentiments, quand vous avez entendu la lecture d'une de ces Lettres, que Nous vous envoyons en langue vulgaire. Car votre foi bien connue Nous fait croire que vous la recevrez avec le même respect que les premiers chrétiens recevaient les Épîtres de St. Pierre. Et en effet, PIE IX, notre glorieux Pontife, est en ce jour tout autant que le Prince des Apôtres. Il est son légitime successeur, et a par conséquent tous les pouvoirs que N. S. J. C. avait laissés à St. Pierre. Aujourd'hui il a fait usage de son immense puissance; et c'est à l'ordinaire pour le salut des nations qui lui ont été données en héritage. Car pendant que sa voix majestueuse résonne d'un bout du monde à l'autre, pour annoncer à la terre la miséricorde du ciel, sa main sacrée, tenant une des deux divines clefs qui lui sont confiées, ouvre avec confiance, les célestes trésors de l'Église; figurés par ce fleuve rapide que St. Jean vit couler devant le trône de l'Ancien des Jours. Elevez de votement vos cœurs vers Dieu, pour demander l'intelligence; et écoutez respectueusement cette Lettre, comme assurément vous écouteriez N. S. P. le Pape, si aujourd'hui il montait lui-même en cette chaire.

LETTE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE, ORDONNANT DES PRIÈRES ET ANNONÇANT UN NOUVEAU JUBILÉ.

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique.

VÉNÉRABLES FRÈRES, Salut et bénédiction apostolique,

Notre cœur s'est réjoui dans le Seigneur, Vénérables Frères, et Nous avons rendu de très-humbles et très grandes actions de grâces au Père très-clément et très-miséricordieux, au Dieu de toute consolation, dès que vos nombreux témoignages sont venus. Nous apprenons, au milieu des incessantes et doublées sollicitudes dont nous accable le malheur des temps, les fruits très-précieux et très-abondants de salut, que, par l'inspiration de la grâce divine, les peuples commis à vos soins avaient recueillis de la faveur du Jubilé que Nous leur avons accordé. Vous Nous avez fait connaître, en effet, qu'à cette occasion, les fidèles de vos Diocèses s'étaient empressés à l'envi d'accourir en grand nombre dans les églises avec un esprit humilité et un cœur contrit, pour y entendre la parole de Dieu, se purifier des souillures de leur âme dans le sacrement de la réconciliation, approcher de la sainte Table, et adresser, selon nos intentions, au Dieu très-bon et très-grand, de ferventes prières. Il en est résulté qu'un grand nombre, par le secours de la grâce divine, sortant de la fange du vice et des ténèbres de l'erreur, où ils languissaient misérablement, sont entrés dans les voies de la vertu et de la vérité, et ont commencé à travailler à leur salut. Nous en avons été grandement consolé et réjoui. Nous qui sommes toujours inquiet et préoccupé du salut de tous les hommes confiés à nos soins par la divine Providence, et ne désirons rien avec tant d'ardeur, ne demandons rien autre chose dans les vœux et les prières qu'ils adressent à Dieu, que leur salut, et leur salut par la voie de la vérité, et ont commencé à travailler à leur salut. Nous en avons été grandement consolé et réjoui. Nous qui sommes toujours inquiet et préoccupé du salut de tous les hommes confiés à nos soins par la divine Providence, et ne désirons rien avec tant d'ardeur, ne demandons rien autre chose dans les vœux et les prières qu'ils adressent à Dieu, que leur salut, et leur salut par la voie de la vérité, et ont commencé à travailler à leur salut.

Mais si, d'une part, Vénérables Frères, nous devons éprouver une grande joie en apprenant que les fidèles de vos Diocèses ont recueilli abondamment les fruits spirituels de la grâce du Jubilé; de l'autre, ce n'est pas pour Nous un médiocre sujet de douleur de voir quel triste et lamentable aspect présentent nos saintes églises, et la société civile dans ces temps malheureux. Nul d'entre vous n'ignore, Vénérables Frères, les perfides artifices, les monstrueuses doctrines, les conspirations de toute espèce que les ennemis de Dieu et du genre humain mettent en œuvre pour pervertir tous les esprits, corrompre les mœurs, faire disparaître, s'il est possible, la Religion de la face de la terre; briser tous les liens de la société civile et la détruire jusques dans ses fondements. De là les tristes et déplorable qui aveuglent tant d'esprits, la guerre acharnée faite à toute la Religion catholique et à cette Chaire apostolique, la haine la plus implacable poursuivant la vertu et l'honnêteté; de là les vices les plus honteux usurpant le nom de la vertu; la licence effrénée de tout penser, de tout faire et de tout oser; l'impudence absolue de tout commandement, de toute puissance, de toute autorité; la dérision et le mépris déversés sur les choses les plus sacrées, sur les plus saintes lois, sur les plus excellentes institutions: de là surtout la dé-

plorable corruption d'une jeunesse imprévoyante, le débordement empoisonné des mauvais livres, des libelles, des brochures, des journaux répandus avec profusion et propagant partout la science du mal; de là le venin de l'indifférentisme et de l'incrédulité; les mouvements séditieux, les conspirations sacrilèges, la moquerie et l'outrage de toutes les lois humaines et divines. Vous n'ignorez pas non plus, Vénérables Frères, quelle anxiété, quelle incertitude, quelle périlleuse hésitation, quelle terreur préoccupent et agitent tous les esprits, particulièrement les esprits des gens de bien, qui croient avec raison que les intérêts privés et publics ont à grandir tous les maux lorsque les hommes, s'écartant misérablement des règles de la vérité, de la justice et de la religion, pour se livrer aux entraînements détestables de passions effrénées, méditent tous les forfaits.

Au milieu de tant de dangers, qui ne voit que toutes nos espérances doivent se reporter uniquement en Dieu, notre salut, que vers lui doivent s'élever continuellement nos ferventes prières, pour que sa bonté paternelle répande sur tous les peuples la richesse de sa miséricorde, qu'il éclaire tous les esprits des lumières célestes de sa grâce, qu'il ramène dans la voie de la justice ceux qui s'égarèrent, qu'il daigne tourner vers lui les vagues rebelles de ses ennemis, insister dans tous les cœurs l'amour et la crainte de son saint nom, et leur inspirer de penser toujours et de faire tout ce qui est droit, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint. Et puisque Dieu est plein de miséricorde, de douceur et de miséricorde, puisqu'il est riche envers tous ceux qui l'invoquent, puisqu'il regarde la prière des humbles et aime surtout à manifester sa puissance par la clemence et le pardon, approchez, Vénérables Frères, avec confiance du trône de grâce, pour obtenir miséricorde et trouver secours dans le temps opportun.

Car celui qui demande reçoit, celui qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe (Matt. 7-8.) Rendons donc à Dieu de dignes actions de grâces au Dieu de bonté. Que, dans la joie, nous levions son saint nom, puisque en de nombreuses contrées de l'univers catholique il daigne nous faire voir les merveilles de sa miséricorde.

Veillons donc tous unanimement, animés par la sincérité de la même foi, par la fermeté de la même espérance, par l'ardeur de la même charité; ne cessons un seul moment de prier et de supplier Dieu humblement et avec instance, pour qu'il arrache sa sainte Église à toutes les calamités, que chaque jour il l'agrandisse, la dilate et l'exalte parmi tous les peuples, dans toutes les contrées de la terre; qu'il ainsi elle purifie le monde de toutes les erreurs, conduise avec une tendre bonté tous les hommes à la connaissance de la vérité et dans la voie du salut; afin que Dieu, et dans le monde entier, se glorifie de sa sainte cité, de sa sainte Église, de sa sainte mère, Marie, Vierge immaculée; nous ne pourrions trouver de protection plus puissante et plus assurée auprès de Dieu: elle est pour nous la plus tendre des mères, notre plus ferme confiance, et même tout le motif de nos espérances, puis qu'elle ne demande rien qu'elle ne l'obtienne et que sa prière ne saurait être

repuissée.—Implorons aussi les suffrages d'abord du Prince des apôtres, à qui Jésus-Christ lui-même a donné les clés du royaume des cieux, qu'il a établi comme la pierre fondamentale de son Église, sans que les portes de l'enfer puissent jamais prévaloir contre elle. Prions ensuite l'autre, le compagnon de son apostolat; prions le patron de chaque cité, de chaque pays et de tous les bienheureux, pour que le Seigneur très-miséricordieux répande sur nous, avec abondance et largesse, les dons de sa bonté.

Aussi, Vénérables Frères, tandis que Nous ordonnons ici des prières publiques dans Notre ville sainte, Nous vous invitons, par ces Lettres, à vous unir à Nous dans une communauté de vœux, vœux et les peuples commis à vos soins; Nous excitions de tout notre zèle votre fervente religion et votre piété, pour qu'en vos diocèses vous ayez soin de prescrire aussi des prières publiques, destinées à implorer la divine clemence.

Et pour que les fidèles apportent plus d'ardeur et d'instance dans ces prières que vous ordonnez, Nous avons résolu d'ouvrir de nouveau les trésors célestes de l'Église, sous la forme d'un Jubilé, comme il vous sera clairement expliqué par d'autres lettres qui sont jointes à celles-ci.

Nous concevons dans Votre cœur cette ferme espérance, Vénérables Frères, que ce sont les anges de paix qui, tenant en main les coupes et l'encensoir d'or, offriront sur l'autel d'or Nos humbles prières et celles de toute l'Église, pour que le Seigneur lui-même, les recevant avec un regard de bonté et exauçant Nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, veuille dissiper les ténèbres de toutes les erreurs, chasser la tempête menaçante de tant de maux, tendre une main secourable à la société chrétienne et à la société civile, et faire que tous les hommes aient la même foi dans leurs esprits, la même piété dans leurs cœurs, le même amour pour la religion, pour la vertu, pour la vérité et pour la justice, le même zèle pour la paix, le même attachement aux liens de la charité; et qu'ainsi dans toute l'étendue de l'univers, le règne de son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit chaque jour de plus en plus augmenté, affermi, exalté.

Enfin, comme un témoignage de Notre ardente charité pour vous, recevez la bénédiction apostolique, que, du fond de Notre cœur, Nous vous donnons avec amour à vous, Vénérables Frères, à tout le clergé, et à tous les fidèles confiés à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21e jour de novembre, l'an 1851, de Notre pontificat le sixième.

Pius PP. IX.

Vous venez, N. T. C. F., d'entendre une Lettre bien touchante. Brebis fidèles, vous reconnaissez sans doute votre Pasteur, au seul son de sa voix pastorale. *Cognoscite me meo*. Enfants affectionnés, vous reconnaissez votre Père à son accent paternel. Il vous a raconté ses joies, quand il apprend que ses enfants marchent dans les voies de la justice; ses douleurs, quand il sait que quelques uns s'égarèrent dans les chemins de l'erreur; ses craintes, quand il sent que la Barque de Pierre, dont il tient le gouvernail, est violemment agitée des furieuses tempêtes que soulèvent les vents des mauvaises doctrines. Vous l'avez entendu faire appel aux prières de toute l'Église, pour pouvoir, moyennant ce secours, dissiper les noirs complots que trament, dans leurs affreux souterrains, les sociétés secrètes qui ont juré sa perte. Ah! c'est qu'il comprend intime-

ment que la prière empêchera toujours les portes de l'enfer de prévaloir contre elle.

Sentant vivement le besoin que nous avons tous du Jubilé qui nous est annoncé par le Souverain Pontife, et désirant ardemment qu'il produise partout des fruits abondants de salut, Nous allons, N. T. C. F., recueillir ici les saintes inspirations dont sont imprégnées ses deux Lettres Apostoliques. De la fidélité à suivre ses paternelles directions dépend tout le succès du Jubilé. C'est une des grandes grâces que Dieu accorde de temps en temps à son Église. Aussi, y a-t-il nécessité de s'y préparer soigneusement. Car si un exercice journalier est manqué, quand il n'a pas été bien préparé, croyez, N. T. C. F., que vous n'avez rien à attendre du Jubilé, si l'on ne s'y prépare avec soin et longtemps d'avance. *Parate viam Domini.*

C'est dans cette intime conviction que Nous avons cru devoir en différer le temps jusqu'à la fin de cette année, après avoir obtenu du Saint-Siège qu'il durât trois mois au lieu d'un seul. C'est aussi dans cette vue que depuis long-temps Nous prions et faisons prier pour que ce Mandement renferme strictement toutes les dispositions des Lettres Apostoliques qui nous doivent diriger dans l'accomplissement des saints devoirs du Jubilé. Oh! N. T. C. F., que votre cœur est pressé du violent désir que vous avez la vie, et que vous l'avez avec plus d'abondance que jamais dans ces jours de salut. Vous allez aussi prier pour que Dieu nous accorde à tous la grâce de bien faire tout ce qu'attend de notre piété filiale notre Père commun.

A CES CAUSES, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, ordonné, statué; régions, ordonnons, statuons ce qui suit:

1. Le Jubilé, pour tout notre Diocèse, commencera le trois Octobre prochain, dimanche de la solennité du Saint-Rosaire, par le chant du *Veni Creator*, avant la grand-messe; et se terminera, le premier janvier suivant, par le *Te Deum* que l'on chantera après la messe solennelle du jour. On en annoncera l'ouverture, la veille, par le son de toutes les cloches, pendant un quart d'heure avant l'Angelus du soir, pour la clôture.

2. On prendra, sur ces trois mois, une ou plusieurs semaines pour les exercices jubilaires de chaque Paroisse. On observera ce qui vient d'être dit, pour en faire l'ouverture et la clôture par rapport au son des cloches, qui s'unit si bien à la piété des cœurs; et au chant des deux hymnes sacrées, dont l'une appelle si amoureusement l'Esprit-Saint sur les enfants de l'Église; et l'autre porte si joyeusement au ciel l'expression naïve de leur reconnaissance.

3. Pour que tout le Diocèse soit en de continuelles préparations à cette grande fête jubilaire, on donnera tous les dimanches et fêtes d'obligation, aussitôt après la grand-messe, la bénédiction du St. Sacrement. Ceci s'observera depuis le dimanche ou fête que se lira le présent Mandement, jusqu'au Jour de l'An inclusivement. Le *Te Deum*, en ce dernier jour, terminera ces longues prières. Nous les ferons ainsi, pour mieux entrer dans les pieuses intentions de N. S. P. le Pape, qui nous recommande si instamment d'implorer sur toute l'Église le secours de la B. Vierge, des saints Anges, des apôtres St. Pierre et St. Paul, de tous les saints et surtout des saints patrons de nos églises. A ce sujet, Nous vous devons, N. T. C. F., une observation.

Notre intention principale, en faisant le

↳ Voir la 4e page.

LE MONTAGNARD

OU LES
DEUX RÉPUBLIQUES.
1793—1848.
(Seconde partie.—1848.)
La France n'a pas acceptée la République, elle l'a subie.
C. D. V.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Dominique continua: "Un espion de nos ennemis! venu ici pour surprendre nos secrets et nous livrer; mais la providence qui a horreur des lâches et des misérables, a permis que son infamie fut dévoilée. Quel châtement mérité est homme? Voilà ce que m'a dit celui des Vendéens qui avait pris la parole. Est-ce vrai, tout cela? est-ce vrai?... réponds donc!

Et le vieux soldat se redressa menaçant et terrible, devant Faustin, qui courba la tête en reculant d'épouvante.
Dans cette salle sombre et funèbre, avec ses tentures noires, ses inscriptions sanglantes, son estrade vide et ses armes renversées sur la table, c'était une scène d'un caractère lugubre; les pierres des murs semblaient avoir

des échos qui répétaient les paroles de Dominique.

Après un instant de silence il reprit: "Si cet homme est un espion, ai-je répondu, il n'y a pas deux manières de le juger; c'est la mort."

"La mort!" répétèrent à la fois toutes les voix de ceux qui étaient là. Alors le même homme qui avait déjà parlé reprit: "Nous vous avons appelés, dit-il parce que nous n'avons pas voulu que la mort même de ce misérable ressemblât à un assassinat. Vous l'avez jugé; c'est bien, il va mourir."

Je vis par un mouvement spontané d'un des assistants prendre son fusil. L'espion avait reculé sans dire un mot. Quand il vit tous ces regards menaçants attachés sur lui, quand il vit toutes les mains armées et qu'il entendit ces mots: "il va mourir!" il eut l'air de dire: "cet homme se jeta à genoux, leva les mains en suppliant et s'écria: "Ne me tuez pas! ne me tuez pas!" Tant de lâcheté soulevait le cœur.

Par pitié, répétait-il, ne me tuez pas! Et la voix qui a prononcé ces mots là, c'est celle qui, tout à l'heure, m'ordonnait le plus épouvantable forfait! c'est la même!... Est-ce vrai, tout cela?... est-ce vrai?..."

De grosses gouttes de sueur coulaient du front dégrainé de Dominique; tout le vieux soldat s'était animé dans ce récit.
— Oui, continua-t-il, c'est celle qui tout à l'heure me disait: "Les traîtres sont punis de mort!" celle qui me disait: "Tu fille

mourra comme toi!... rien ne pourra la sauver!"

Un sourire d'une ironie terrible passa sur les lèvres de Dominique.

— Mais vous ne vous souvenez pas d'avoir été en Vendée, n'est-il pas vrai? mais vous, ne vous rappellerez pas le château de la Pénissière! mais vous ne savez pas, vous, que toutes les mains qui avaient pris les fusils, les repoussèrent avec mépris, et qu'une voix dit au milieu du silence: "Cet homme déshonorerait la balle qui le tirerait! Non, il ne mourra pas, mais il portera la trace de son infamie et de sa lâcheté... On marque les galériens au fer rouge." Alors, on le saisit, et il était si tremblant, qu'il n'osait même pas se débattre; on lui arracha une partie de ses vêtements, et, avec la pointe d'un poignard rouge au feu on lui écrivit sur l'épaule: "espion."

— Voyons, s'écria Dominique en s'approchant de Faustin pour lui arracher sa robe voyons si votre chair aura meilleure mémoire que vous... Espion! espion!

Faustin fit un bond en arrière. De livide qu'elle était, sa figure avait pris une teinte terreuse.

— Oh! fatalité! fatalité!... murmura-t-il d'une voix sourde.
— Une heure après, dit Dominique d'une voix plus basse, l'espion fut chassé honteusement, et le lendemain il n'en parut plus au château de la Pénissière s'élevant au milieu d'un immense incendie; et il a pu, lui si lâche, apprendre ce qu'était le courage, en vo-

yant ces mêmes jeunes gens combattre, le feu sur la tête, le feu sous les pieds, et tomber un à un, tandis que des clairons sonnaient leur dernière fanfare. Vous êtes dit en voyant ces débris amoncelés: "Là est mon secret." Mais vous avez oublié Dieu! Voyons, vous qui parliez en maître tout à l'heure, levez donc la tête!

— Eh bien! dit enfin Faustin, en faisant un pas vers Dominique, où voulez-vous en venir?

— Je veux, dit Dominique, que vous me rendiez ce papier infâme arraché par trahison; je veux être délivré de ce serment qui me fait horreur, je veux ne plus faire partie de votre hideuse association.

— Pour aller livrer Les secrets? dit Faustin?
— Je ne suis pas un espion, moi! répondit Dominique avec hauteur et mépris; écoutez: je n'ai rien vu, rien entendu, je ne sais rien, j'oublierai même le château de la Pénissière, j'oublierai ce souvenir terrible de lâcheté et d'infamie, je ne vous connaîtrai plus; je le jure sur ma parole d'honnête homme et de soldat; mais à ce prix seul! Si vous ne me rendez pas ce papier à l'instant même, j'ap prendrai à ceux que vous appelez vos frères, quelle foi ils doivent avoir en l'homme qui a déjà fait le métier d'espion; je leur dirai de regarder l'épave du galérien de la Vendée! Faustin lança à Dominique un regard venimeux, ses deux poings se serrèrent convulsivement et un murmure inachevé frissonna sur ses lèvres violettes. Il passa à plu-

sieurs reprises sa main sur son front et, s'approchant de Dominique:

— Et si je vous rends ce papier? lui dit-il.

— Je me tairai.

— Vous l'avez.

— Quand? répartit Dominique.

— Demain, répondit Faustin dont le visage avait une expression effrayante.

— Jusqu'à demain alors, je me tairai.

— Vous le jurez?

— Je le jure.

— C'est bien, fit Faustin en ramassant son masque, c'est bien.

— Entre moi et votre association tout est fini?

— Tout est fini.

— Faites moi sortir d'ici, dit Dominique d'une voix impérieuse.

— Faustin alla à une porte, l'ouvrit, fit quelques pas dans un second caveau dont les pierres étaient humides et suintantes, et frappa plusieurs coups qui se répétaient dans ses longs échos souterrains.

Un homme parut.

Faustin se retourna et vit que Dominique l'avait suivi.

— Réconduisez le frère, dit-il à demi voix à cet homme.

— Demain, répéta Dominique en passant près de lui.

— Demain, répondit celui-ci d'une voix comprimée.

Aussitôt que Dominique fut sorti, Faustin courut comme un fou à travers les différentes parties du souterrain en appelant:

Nouvelles de Rome.

La Sacrée Congrégation des Rites, dans son assemblée du 10 janvier dernier, a décidé une question d'une grande importance pour la société de Frères de la doctrine chrétienne. L'on sait déjà que la cause de la béatification du vénérable J.-B. de La Salle, son fondateur, se poursuit depuis plusieurs années. Elle a été définitivement arrêtée depuis quelque temps la marche de cette affaire: la question de ces écrits. Après avoir été soumise par la Sacrée Congrégation dans sa réunion du 11 septembre 1842 et dans celle du 7 septembre 1850, elle a été enfin tranchée dans celle du 10 janvier 1852, et elle l'a été dans un sens favorable à la cause du vénérable serviteur de Dieu. L'examen des écrits est toujours une épreuve très difficile pour ces sortes d'affaires. La prudence de l'Eglise prend des précautions infinies pour s'éclairer, et quand elle a prononcé, on peut bien s'en rapporter à son jugement. Nous ne parlons ici que des précautions et des moyens humains; car tout catholique doit être convaincu qu'au dessus et en dehors de ces voies humaines, il y a l'inspiration surnaturelle qui dirige ses investigations et donne à ses jugements une autorité irréfutable, surtout en matière de canons.

Le décret qui formule la décision de l'Eglise relative aux écrits du vénérable de La Salle vient d'être promulgué officiellement. Il partage en deux classes tous les écrits attribués communément au serviteur de Dieu. La première classe comprend les dix-sept premiers numéros; la seconde renferme les numéros de dix-huit inclusivement à cinquante un aussi inclusivement.

Les trente-quatre numéros de la seconde série sont autant de lettres dont les manuscrits originaux ont été soumis à l'examen de la Congrégation. Le décret porte qu'on n'y a rien trouvé d'opposé à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs, ou renfermant une doctrine nouvelle étrangère et l'éloignant en quelque point du sentiment commun de la sainte Eglise romaine; que l'on peut en conséquence procéder aux actes ultérieurs de la cause, réservant toute fois le droit du promoteur de la foi de faire des oppositions, s'il en est besoin et autant qu'il en verra besoin, sur le contenu des lettres. Cette réserve est une nouvelle preuve de la circonspection, de la sagesse et de la prévoyance de l'Eglise en tout ce qui touche la doctrine et les enseignements de ceux qu'elle veut élever aux honneurs de la béatification. Ainsi dans le procès destiné à constater l'héroïcité des vertus, on revient encore sur les difficultés, s'il y en a, relatives à chacune des vertus en particulier.

Dans la première série sont compris tous ouvrages proprement dits, attribués au serviteur de Dieu. Ils sont au nombre de dix-sept, tellement répandus, pour la plupart, dans les écoles tenues par les enfants du Vénérable, qu'il serait superflu de les indiquer ici. La Sacrée-Congrégation a décidé qu'il ne reste pas que les ouvrages attribués au vénérable serviteur de Dieu.

Cette importante décision a été prise sur un rapport très solide, très précis et très convaincant adressé par S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, à S. Em. le cardinal Lambruschini, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et rapporteur de la cause du vénérable serviteur de Dieu. Ce rapport, où l'on admire une grande érudition, accompagnée de la critique la plus judicieuse et la plus irréprochable, est de nature à porter la conviction dans tout esprit qui voudrait étudier cette question. Ainsi a-t-il obtenu l'approbation et l'assentiment des membres de la Congrégation et déterminé la décision qui est intervenue. On a démontré qu'aucun manuscrit de la main du Vénérable n'existait lorsque ses enfants ont recueilli avec tant de soins, malgré la tourmente révolutionnaire un certain nombre de lettres et tous les autres objets qui lui ont appartenu; et l'impossibilité de supprimer que le Serviteur de Dieu lui-même détruit ses manuscrits après avoir fait imprimer; ce fait n'eût pas manqué d'être conservé par la tradition de la société et d'être déploré par les enfants du Vénérable comme ayant causé la perte de ces précieuses

reliques; de plus, les éditions de tous les ouvrages attribués au Serviteur de Dieu sont postérieures à sa mort, et constatent, par conséquent, que s'il a laissé des manuscrits, aucun n'a été publié qu'après son décès. Or, sur ces manuscrits posthumes sont du Serviteur de Dieu, et dans ce cas, il est tout à fait improbable que les Frères aient détruit ces manuscrits et qu'ils les aient tellement oubliés qu'on n'en ait pas même conservé le souvenir dans la Congrégation, ou ils ne sont pas regardés comme étant de lui, et dans ce cas, il faut se rappeler que n'ayant aucun indice, ni par la tradition, ni même par conjectures, qu'il ait été rédigé aucun ouvrage par son ordre ou par son approbation, l'équité ni la critique ne peuvent admettre qu'on lui attribue ceux qui circulent sous son nom.

Tel est le résumé de la thèse soutenue et prouvée par le savant cardinal. Nous regrettons de ne pouvoir citer les recherches judiciaires et les précieuses découvertes sur lesquelles il appuie et fonde son sentiment; mais, tout en établissant péremptoirement qu'aucun des écrits attribués au Vénérable n'est son propre ouvrage dans le sens rigoureux qu'on l'entend à la Sacrée Congrégation, qui entreprend d'examiner toutes les parties par toutes les règles de l'Institut, le savant prélat ne manque pas de faire observer qu'il est très probable que la plus grande partie des dits ouvrages lui appartenaient en un sens très réel, soit parce qu'il en aurait fourni les matériaux, soit, ce qui est encore plus vraisemblable, parce que les premiers Frères auraient recueilli et conservé avec soin les avis, les maximes, les instructions qu'ils en avaient reçues, les pieux sentiments qu'il leur inspirait, les règles de prudence et de conduite chrétienne qu'il leur donnait; que, par la suite, par eux-mêmes, ou sous la direction de quelqu'un, ils auraient divisé ou coordonné les matières, et qu'ils auraient mis au frontispice de ces livres le nom de l'homme respectable dont ils avaient reçu les enseignements. Mais, quelque plausible que paraisse cette opinion, elle ne donne pas le droit d'attribuer au Serviteur de Dieu tous les sentiments et toutes les expressions qui se trouvent dans ces ouvrages, ni de l'en rendre responsable.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, VENDREDI, 2 JUILLET 1852.

PREMIÈRE PAGE.—Mandement du Jubilé pour le Diocèse de Montréal.

FEUILLETON.—LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLICAINS. — 1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite).

On nous informe que M. F. N. n'a rien vu de ce qui se passe dans la ville de New-York, d'où partiront lundi prochain les bateaux à vapeur voyageant dans la direction de son diocèse.

Nous recevons de plusieurs sources des détails sur la cabale très active que poursuivent dans le comté des Deux-Montagnes les meneurs ou les adhérents principaux du parti hors ligne qui s'intitule, par exception, démocratique, en faveur de M. J. L. Papineau. Si nous ne publions pas de communiqués sur ce sujet, c'est qu'il importe peu de le faire et parce qu'il suffit pour le moment de constater que la cabale existe. Nous remarquerons aussi à ce propos que certaines feuilles anglaises, dont les tendances anti-canadiennes sont bien comprises, feignent à tort de voir des injures à M. Papineau dans toute opinion qui ose infirmer les opinions politiques de M. Papineau. S'il est injurieux aux hommes politiques d'apprécier librement leurs vues et leurs tendances, ces journaux trouveront à s'édifier dans leurs propres écrits en superchargeant que tous, incriminant plus ou moins les ministres et les

députés, impliquent par là même une insulte réelle au peuple dans la personne de ses mandataires et de ses administrateurs politiques; insulte sans contredit plus grave que de simples offenses individuelles. Nos moniteurs de la presse se croient-ils tenus à moins de respect envers le peuple tout entier qu'ils n'en professent pour M. J. L. Papineau?

Il peut être utile pour quelques-uns de noter que la position actuelle de M. Papineau ne les justifie pas de le regarder comme un ennemi à craindre pour les ministres dans la voie d'une politique sage et progressive et constitutionnelle. Le temps n'est plus où l'espoir de remplacer l'administration réellement pratique des affaires par la déclamation pure ou par des systèmes, avait place dans la politique locale. Le chef politique a fait son temps ainsi que sa popularité, ainsi que le radicalisme dont il fit profession dans un intérêt autre que celui du pays, et dont le mot retentit aujourd'hui dans le vide. Au moment où de rares partisans travaillent à le ramener sur un théâtre qu'il a volontairement abandonné, peuvent-ils dire que M. Papineau professe un système politique qu'il veuille adapter à la situation; peuvent-ils sérieusement prétendre qu'il soit le représentant d'une idée politique susceptible d'être comprise en ce sens?

Nous ne le croyons pas, parce que nous n'avons pas vu, dans tout ce qu'il a dit ou écrit, M. Papineau, ce qu'il n'est donné à personne d'y voir: un édifice à ériger en place d'un édifice à démolir. Or, examinez bien si durant les quatre années du dernier parlement, M. Papineau a fait autre chose que des philippiques à l'invariable enseigne de la démocratie pour antécédent, et de la fétrissure des ministres et de la constitution, pour conséquent. S'il peut être bon de rappeler ces choses, c'est que les partisans exaltés d'un homme qui a fait des discours, ont besoin eux-mêmes de définir quelle marche entend suivre dans un but pratique et sérieux, cet homme dont ils font un candidat. Apprenons d'abord ce qu'il en est sur ce point, nous attendrons ensuite à constater des actes avant de décerner des hommages.

Tandis que les feuilles qui applaudissent au nom de M. Papineau comme à une réforme, n'adoptent d'autre couleur que la républicaine, en essayant tout-à-fait d'une puérile dictature sur l'assemblée législative et sur les ministres, il importerait de savoir si M. Papineau peut, lui, homme de sens, ne pas répudier, en acceptant un nouveau mandat populaire, ce système étrange de la république en théorie d'une part, et des réformes progressives selon l'esprit de la constitution de l'autre; politique d'alternative absurde, qui revêt aux yeux des spectateurs étonnés le bonnet phrygien de la liberté révolutionnaire et déploie au même temps le drapeau constitutionnel, comme si, logiquement, il était possible d'amalgamer ensemble deux idées qui se repoussent, autant que diffèrent l'une d'avec l'autre les deux symboles que nous venons de retracer.

Le parlement est de nouveau prorogé au 5 d'août, mais seulement pour la forme.

Comité des Deux-Montagnes.

Hier, 1er juillet, eut lieu à St. André la nomination des candidats pour l'élection prochaine. L'influence des électeurs aux hustings était grande: M. Dumouchel, candidat réformiste, s'y rendit accompagné de MM. J.

B. Mongenais, M. P. P., A. E. Montmarquet, Colonel Snowdon, le Major du comté, Jas. Waits, Barwater, R. B. Johnson, Berthelot, Roney, Richer, Sinclair, Loranger et de nombre de résidents du comté. L'honorable G. J. Papineau avait pour représentants MM. le Député-Commissaire-Général Forbes, de Carillon, E. Fère de St. Eustache, et Papiou, Dolbec et Abbott, avocats.

Le Colonel de Hertel ayant fait lecture de son projet d'élection, M. A. E. Montmarquet proposa le Dr. Dumouchel comme candidat apte à représenter le comté dans l'assemblée législative. Cette motion fut secondée par le Colonel Snowdon. M. Emery Fère proposa à son tour la candidature de l'hon. L. J. Papineau, et fut secondé dans cette proposition par N. F. Farish, fer., de St. André. Un troisième candidat, M. Robert Simpson, eut aussi les honneurs de l'introduction par l'hon. M. Fère et Nelson Hyde.

Le docteur Dumouchel adressa la parole à l'assistance et soutint que l'administration actuelle méritait confiance et que les hommes dont elle se compose sont capables et, dans les conjonctures présentes, peut-être les seuls capables d'administrer convenablement nos affaires. Il parla aussi de la tenue seigneuriale et dit qu'il avait lieu de croire que cette matière serait bientôt et finalement réglée. M. Dumouchel fut suivi de plusieurs orateurs qui s'adressèrent à tour de rôle aux électeurs dans l'intérêt soit d'un candidat soit de l'autre.

La votation aux polls du comté aura lieu lundi le 12 et mardi le 13 de ce mois.

Dernièrement, dans une assemblée tenue à Fort-Hill, H. C., et convoquée dans le but de s'entendre sur le point de savoir s'il convenait d'adopter la Loi du Maine en ce pays, l'hon. W. H. Merritt promit de secondier ce projet de tous ses efforts dans l'assemblée législative.

Il est question d'un remaniement du tarif judiciaire dont s'occupent les juges du Bas-Canada qui se sont réunis à Montréal pour cet objet.

M. Roebuck, aux dernières dates d'Angleterre, était tombé d'une attaque sérieuse de paralysie, et l'on n'espérait pas qu'il en revînt.

On nous communique ce qui suit:—

Un étranger, vêtu comme on l'est généralement dans les états sud de l'Union, se présente vendredi à la boutique de M. Townsend, joaillier de cette ville, et y examina longuement divers articles de bijoux. Parmi les objets qui lui étaient exposés, un montre d'or attira spécialement son attention. Il sortit en annonçant l'intention de revenir s'il ne trouvait à faire un achat convenable ailleurs. Il revint en effet et fit choix, avec deux montres d'or, d'une bague diamantée. Cette riche emplette, évaluée par le convention à 250, devait mettre l'acheteur en état d'honorer l'amitié qui lui portait un frère établi à la Nouvelle-Orléans, par le cadeau de l'une des deux montres d'or. Il indiqua alors son hôtel et ajouta à 8 heures et demie précises l'envoi des articles à son hôtel. La commande fut ponctuellement exécutée, et M. Townsend dépêcha à l'heure prescrite l'un de ses employés à l'adresse inconnue. Celui-ci, M. Van Tassel, étant dans la chambre de lecture à l'arrivée du messager, l'invita, dès qu'il l'aperçut, à vouloir monter à l'étage supérieur. Arrivé dans le salon des dames, M. Tassel entra, ouvrit la porte, et vit de la compagnie; il dit alors au portier, M. McPherson, qu'il était bien de s'asseoir en dehors de l'appartement et l'y attendit tandis qu'il allait à sa chambre pour s'y procurer l'argent nécessaire. «Vous avez bien mieux, ajouta-t-il, me remettre de suite les objets,» pour n'épargner le trouble de remonter là-haut. Le portier aussitôt remit à l'étranger les effets dont il était nanti. Cependant, McPherson attendit longtemps, et l'acheteur ne reparut pas.

Le messager de M. Townsend ne tarda pas à savoir qu'il n'avait dans l'hôtel aucune personne du nom de Van Tassel. Il fit donc savoir à son maître ce qu'il en était. Déjà cependant l'individu était délogé sans tromperie. M. Townsend eut recours au chef de police, M. McGrath, et on expédia sur le champ un policeman à Rouse's Point. M. Townsend s'adressa ensuite à Montréal House où l'on apprit qu'un homme ayant l'apparence de Van Tassel, et qui se faisait appeler Jenkins, était dans un appartement du haut de l'hôtel. Il se fit accompagner par le teneur de comptes jusqu'à l'appartement de Jenkins, et là, sur la demande de Jenkins d'une autre personne du nom de Thompson, Jenkins répondit de l'intérieur, et il ne fut pas difficile à M. Townsend de le reconnaître au son de la voix pour son Van Tassel. Satisfait de cette découverte,

M. Townsend retourna au dépôt de la police, et revint à Montréal House accompagné du sous-chef de police, M. Contant. On alla cette fois directement à M. Jenkins qui fit entrer les deux visiteurs. Dès qu'il vit à qui il avait affaire, il se troubla extrêmement et pria qu'on ne le lui fit point en évidence. On lui répondit qu'il n'était pas possible de rien lui promettre à ce sujet, mais qu'il n'avait rien de mieux à faire que de remettre les effets dont il était en possession. Il céda cette suggestion en offrant d'écarter pour se procurer l'argent qui lui était dû le prix de l'achat. Ayant été arrêté, il fut conduit au dépôt de la police et de là, devant M. le juge de paix Ernatinger. M. Townsend raconta tout ce qui s'était passé, et dit que le prisonnier avait offert de payer; ce qui lui faisait supposer qu'il avait pu se procurer les montres dans l'intention d'en payer la valeur. Cette explication donnée par M. Townsend sur toute l'affaire suffit au Colonel Ernatinger pour l'induire à ordonner la mise en liberté immédiate du prévenu.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Africa est arrivé d'hier à New-York.

FRANCE.—Le bruit d'une conspiration dans l'armée française se confirme. La vigilance du gouvernement aurait empêché les détails de cette affaire de transpirer, même à l'intérieur.

La fondation prochaine d'un journal nouveau par le gouvernement; la rupture de la perspective d'un mariage de la part du président; la sanction du décret de confiscation par le conseil d'Etat; un soulèvement assez considérable en Algérie tenté par les Arabes et dans lequel beaucoup de français auraient trouvé la mort; tel est le complément du sommaire des nouvelles télégraphiques de cet arravage en ce qui a rapport à la France.

ANGLETERRE.—On a recueilli sur les côtes d'Ecosse les débris d'un vaisseau naufragé que l'on suppose être ceux du Président. Une enquête pour constater le fait est ordonnée.

Le gouvernement anglais a fait des préparatifs pour s'opposer aux tentatives d'invasion des aventuriers américains.

L'Ottawa.

(Traduit de l'anglais.)

Ottawa, juin 1852.

Le touriste en quête de belles perspectives n'éprouvera pas de désappointement du côté de l'Ottawa. A moi donc de vous conseiller l'abandon de votre cité foudreuse pour une excursion vers la Grande Rivière. En la faisant, vous aurez, soit, à bord de nos vapeurs et de nos hôtels bien emménagés, toutes les superfluités d'un loisir à soi, ou bien le régime sauvage de la tente improvisée ou du radeau, avec accompagnement d'un appât monté et de la chère frégate de l'inter-pide habitué des cages. Le char à bisses quitta à huit heures votre ville; vous êtes en vingt minutes à Lachine prêt à remonter sur le Lady Simpson; et c'est là qu'à la suite de cette locomotion par le chemin de fer, vient une aim que sollicite à propos le solide déjeuner qui vous y est offert.

C'est une belle scène que celle des environs de Lachine, par la verdure des feuillages et les reflets étincelants de l'eau dans sa simplicité. Vous suivez une terre historique: à l'aspect de l'immense nappe liquide qui se déploie à vos regards, il vous semble entendre les compagnons de Jacques Cartier s'écrier dans un transport d'encouragement: La Chine!—On rapporte que les marins de ce hardi navigateur, étonnés de la grandeur du St. Laurent, avaient toute confiance dans la possibilité de se rendre jusqu'en Chine par son canal, et qu'ils furent tristement déçus en voyant surgir un obstacle à la continuation de leur voyage par l'existence des Rapids. Un parti d'explorateurs ayant coté les bords jusqu'à l'endroit où s'écroule aujourd'hui le village, s'écria: La Chine! La Chine! dans le ravissement que fit éprouver à tous la perspective du St. Laurent ayant l'apparence d'une mer à ce point où il se décharge dans le Lac St. Louis. On ajoute qu'ils s'agenouillèrent pour rendre grâces à leur patron St. Louis de ce qu'ils croyaient être la réalisation de leurs conjectures.

La Pointe Claire, avec sa belle église et le voisinage des Isles Perrot et Dorval, sans par

—Marini!.. Marini!..
—Me voilà répondit celui-ci, qui n'était pas si éloigné que Faustin pouvait le supposer.
—Marini, dit Faustin dont les lèvres tremblaient convulsivement, as-tu quelqu'un sur le dévouement et l'énergie duquel tu puisses compter?
—Toi-même.
—Cet homme qui sort d'ici est dangereux!.. très dangereux pour... l'association!.. tu m'entends bien?...
—Donnait-que? fit Marini d'un air étonné.
—Oui, de l'association!.. il a refusé d'obéir... il sait vos secrets, il nous livrera!..
—On ne lui en laissera pas le temps, répliqua froidement l'Italien.
—La voix de Faustin baissa encore et devint tremblante:
—Il ne faut pas!!!.. tu comprends, Marini?
—Il ne faut pas qu'il rentre chez lui ce soir?... il n'y rentrera pas!..
—Tu sens, Marini, que la vie et le salut de tous dépendent...
—Et nous avons déjà été frappés de mort pour avoir hésité.
—Va... va... Marini; si ces hommes allaient ne pas le rejoindre?
—Soyez tranquille, ils seront avant lui rue des Postes, répondit égnatiquement l'Italien, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde.
—Faustin avait la respiration haletante, ses yeux étaient injectés de sang.
—C'est qu'il allait peut-être perdre en une

nuît, en une heure, en une seconde, l'avenir d'un million quel il était si près de toucher; un mot du soldat Dominique, et tous s'éloignaient de lui en lui criant avec mépris: tu nous trahissais, espion! Cette position qu'il s'était créée à force d'intrigues de toute nature, de mensonges et de déclamations, elle lui échappait aussi.
—Oh! dit-il en voyant Marini s'éloigner, pourvu que cet homme n'entre ce soir, et avec lui son terrible secret!.. J'aurais dû ne pas le laisser sortir d'ici vivant, et pendant que nous étions seuls ici tous deux, le frapper, le frapper vingt fois s'il l'eût fallu... Il refusait d'obéir aux ordres du tribunal... J'en ai le droit... oh! lui!.. imprudent, qui l'ai laissé ainsi partir... quand il était là... là, dans nos mains.
Et il se frappait le front.
—Cet homme ainsi désolé au milieu de ce souterrain, là, à la lueur blafarde que jetaient les lampes suspendues au plafond, semblait un envoyé de l'enfer.
Il restait par moments silencieux, et alors on entendait ses dents claquer les unes contre les autres; puis il se reprenait à parler, et chaque parole sortait de sa poitrine comme un gémissement.
—Après quinze ans passés!.. lorsque je les croyais tous morts sous les ruines anéanties de ce château, retrouver cet homme!.. et qu'il me reconnaisse ma voix pour l'avoir entendu une fois. Oh! fatalité!.. fatalité!..
Tout à coup un sourire forcé crispa ses lèvres blêmes.

—Et que m'importe après tout!.. Demain, cet homme n'existera plus!.. Marini est adroit... résolu. Il a intérêt aussi à ce que ce Dominique ne nous échappe pas... et c'est un Italien...
Ces dernières réflexions calmèrent sans doute les inquiétudes mortelles qui bouleversaient toutes ses pensées; car il était calme, du moins en apparence, lorsqu'il sortit du lieu où s'était tenu la nocturne et myrterieux conciliabule.
Marini n'avait pas perdu de temps; il avait trop l'habitude des affaires pour ne pas comprendre combien une seule minute peut être précieuse souvent, et combien, parfois, sa perte est irréparable. Seulement, Marini était un homme prudent dans toute l'acception du mot. Certes, il s'occupait activement du présent, mais sans pour cela négliger l'avenir, et Marini avait étudié trop profondément (comme il le disait lui-même) l'organisation humaine et aimait trop surtout les petits secrets pour n'avoir pas trouvé le moyen de connaître celui-là, sûr qu'il pourrait plus tard en tirer un grand parti, soit en le vendant à La Vrillière, soit en l'exploitant lui-même.
—Je comprends, se disait-il, tout en marchant en compagnie de deux hommes d'élite, choisis avec ce soin minutieux qui le caractérisait; je conçois que maître Faustin tienne beaucoup à la disparition du sieur Dominique. Moi aussi, j'y tiens; car il sait nos secrets et il peut les livrer à la justice... la prudence ne peut jamais nuire... Que diable! aussi pour-quoi ce soldat s'avise-t-il de faire de la vertu

et de l'indignation? Quand donc cessera l'infirmement d'être aussi susceptible sur ces petites nuances de l'esprit humain? onrait millionnaire en on ecrive sans chez soi.
Pendant qu'il avait avec lui-même ce petit dialogue intime, il marchait d'un pas rapide.
Un cabriolet qui rentrait chez lui vint à passer. Il lui fit signe de s'arrêter.
—Ah! ça, vous autres, dit-il, je vous rejoins dans dix minutes; embusquez-vous à la rue des postes, à partir du no. 10, et observez jusqu'au no. 20. C'est au 19 que doit rentrer l'individu en question; un vieux avec des mustaches grises, il n'y a pas à se tromper; travaillez vite et bien; d'ailleurs j'y serai, moi, avant qu'il ne soit arrivé, selon toute probabilité, et souvenez-vous que c'est le tribunal qui pardonne, car cet homme est un traître.
—C'est bien, firent les deux hommes à voix basse.
—S'il rentre chez lui vivant, il divulguera les secrets de l'association, et nous serons tous perdus.
—Je te dis qu'on lui fera son affaire.
—Au galop, dit-il au cocher en sautant dans le fiacre, il y a dix francs pour toi. Rue vieille du Temple, no. 4.
—Ça ne va pas être long.
Et le cocher allongeant à son pauvre cheval deux vigoureux coups de fouet, celui-ci partit au galop.
Notre Italien avait déjà combiné dans sa tête tout un plan fort ingénieux.

C'était l'homme des précautions, on le sait.
Arrivé rue du temple, il monta chez lui, s'affubla d'une redingote grise, mit une cravate blanche, une redingote, un pantalon noir, et prit une canne à pomme d'ivoire. Il eut été impossible à un rentier mémo du marais d'avoir une allure plus inoffensive.
Cela fait avec la promptitude d'un homme habitué de longue main à ces sortes de déguisements, il s'enveloppa dans un grand manteau pour que le cocher ne put pas s'apercevoir du changement de la costume, et repartit dans la direction de la rue des postes au grand galop du pauvre cheval.
Lorsqu'il fut à quarante pas environ de cette rue, il fit signe au cocher de s'arrêter, lui mit dix francs dans la main, et s'élança hors du cabriolet.
—En voilà un, dit le cocher tout ébahi, qui paie bien et ne demande pas grand chose. Il faut croire qu'il est timbré. A l'hon. mon Attante, dit-il en s'adressant à son cheval, retournez au logis; tu auras double ration ce soir. En avant, marche; au pas, si tu veux; ça trol si tu peux.
Marini avait traversé la rue et rebrassé chemin pour dérouter les observations que le cocher eût pu faire. Lorsque le cabriolet se fut éloigné, Marini regarda attentivement autour de lui, et après s'être bien assuré, par cette inspection muette, qu'il était seul, il marcha d'un pas rapide vers la rue des deux postes.
(A continuer.)

ler d'une foule d'autres toutes reconverties d'un brillant tapis de verdure et parsemées d'arbres, poussant en liberté leurs longues tiges, vous invite au repos sous tant d'hospitaliers ombrages. Vous êtes ici sur l'Ottawa, et partout les scènes y sont admirables. Dans cette saison, quand la rivière est gonflée, le Lady Simpson surmonte les Rapides de Ste. Anne, qu'un poète n'a chantés, et que vous aimez à voir puisqu'ils vous ramènent des poétiques ne sont pas distraites par la préoccupation des barrages y indiquant les bas-fonds à éviter dans la dérive des eaux. Au côté nord est le village avec sa vieille église. En avançant toujours, vous avez l'occasion d'observer que partout où des rapides rendent un portage nécessaire, là quelque village a pris naissance. Vous touchez au Lac des Deux-Montagnes : la beauté de la perspective y est d'une haute magnificence. Les deux montagnes, s'élançant au-dessus des eaux du Lac, comme pour les protéger de leurs masses, semblent en avoisiner les bords ; plusieurs milles néanmoins les en séparent. En arrière se déploient les prés verdoyants de Ste. Anne qui semble sortir des eaux. A votre droite sont encore les ruines des forts érigés par les missionnaires primitifs pour tenir en échec les sauvages peuplades qu'ils venaient évangéliser. Ces ruines percent à travers l'opacité d'une forêt nouvelle, au milieu d'arbres qui envahissent ici le terrain où s'élevait jadis une chapelle, là celui qu'occupait tout un village d'indigènes. Le Lac a vingt-cinq milles d'étendue ; large de huit milles, il n'en a que deux dans sa mesure la plus restreinte. Ses rives offrent partout des baies et des pointes innombrables, dont plusieurs servent de râche au vapeur qui fréquente ses eaux. Le Lady Simpson arrive à une heure à la Pointe Fortune et y dépose les passagers qui veulent arriver au vapeur d'en haut par le chemin de la rive sud. De là l'on poursuit jusqu'à Carillon où ce qu'il reste de passagers prend terre pour se diriger par la rive nord vers Grenville, à une distance d'environ douze milles. Ici les bords de l'Ottawa sont rompus et taillés en falaise ; l'aspect du village de Carillon est agreste et si même sauvage. Il n'y a que peu d'années que le canal de Grenville a été creusé aux frais du gouvernement anglais sous la direction en chef du renommé colonel Bye. Avec celui de Rideau, ce canal complète la ligne de communication militaire entre Montréal et les lacs du St. Laurent. Les écluses n'en sont pas assez larges pour permettre au Lady Simpson de le parcourir. Le portage est bienôt franchi dans un véhicule de forme nouvelle mais qui n'est autre qu'un de ces cochers antiques que traînent plusieurs chevaux jusqu'à un terme de la marche où le Phenix, autre vapeur p. ét. à s'en voler pour Bytown, doit parachever la distance. La rive sud est la plus agréable, le chemin y suivant les sinuosités de la rivière en vue des îles Shuter et Strother qui n'en sont pas éloignées. Vous apercevez d'ici courir les Conjoints dans le Long Sault, croyant voir à chaque moment leur frère charpenté se rompre et se disperser de toutes parts en débris multiples au gré des eaux furieuses. En traversant le village de Hawkesbury, les moulins à scie considérables de M.M. Hamilton et Lowe frappent vos regards. La campagne aux alentours de Carillon et de la Pointe Fortune est abrupte et accidentée, et l'on s'étonne de la verdure des récoltes sur pied qui s'établent en dedans, parce qu'elles semblent se développer dans un sol pierreux et infertile. Autour de Hawkesbury le terrain est de bonne espèce. Vous accostez le quai à trois heures et demie et la scène qui se déroule à vos yeux devient enchanteresse. Quelque contour de l'endroit vous indiquera le promontoire vis-à-vis, célèbre par le meurtre d'O'Rourke ; il vous rappellera peut-être le récit des particularités de ce drame épouvantable qui fut un jour dit à laquelle rétribution fut celle de l'assassin acquitté par la justice humaine, mais courbé par le souvenir de son forfait, n'osant désormais lever la tête, puis enlevé à son tour par une mort précoce moins d'une année après le décès de sa victime. Le vapeur a jeté ses amarres ; il vous faut embarquer ou attendre son retour au lendemain. En vous arrêtant à ce dernier parti, vous pensez, — tant cela est facile, — jusqu'aux eaux de Calédonia, distantes seulement d'une dizaine de milles, et où l'on arrive par de bons chemins à travers une campagne riante. Vous y trouvez une voiture pour vous conduire incessamment aux sources (car il y en a plusieurs). Le terrain des environs y est plat, monotone et sans agrément. Les eaux et les loisirs dont il dispose peuvent seuls y attirer le voyageur. Il y a trois sources abondantes dont les eaux sont chacune différente de l'autre par le goût et par les propriétés spécifiques. Ces fontaines tant renommées se groupent dans un rayon circonscrit d'à peu près douze verges carrées. Au mois d'août, cet endroit est le rendez-vous de nombre de visiteurs auxquels le directeur de l'établissement de Calédonia prodigue les attentions pour le double objet de procurer le confort et le plaisir de ses hôtes. La saison printanière ayant été froide et languoureuse, plusieurs gelées se sont fait ressentir dans le cours de ce mois. Nos bois de commerce ont été emprisonnés par la tardiveté de la débâcle sur les rivières, et successivement par les vents qui, tempêteux et fréquents, règnent avec une persistance insupportable. Nombre de cajeux ont été dispersés par la tempête du commencement de juin ; et le bois n'atteindra que tard le marché auquel on le destine. Les prix continuent cependant d'en être élevés, et 1852 sera pour le commerce des bois ce qu'on appelle dans le négoce une bonne année.

Nominations Officielles.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Québec 26 Juin 1852. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer Mr. Edouard Melhot pour être Inspecteur du Non pour la ville des Trois-Rivières, sous l'Ordonnance 17 Geo. 3, Chap. 13. Il a eu outre plu à son Excellence nommer les Messieurs suivants pour être Juges de Paix dans le Bas-Canada, savoir : Dans le District de St. François : Benjamin Poiry, de Compton ; Arba Simson, de Compton ; Joseph Lougee, de Compton ; Joseph Smith, de Compton ; John Martin, de Bury ; James Ross, de Lingwick ; Alden Woodward Kendrick, de Compton ; Jacob Gilson, de Compton ; et Luke Wadleigh, de Compton, Ecyers. Il a aussi plu à Son Excellence nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires des Petites Causes : Dans la paroisse St. Edouard de Gentilly, Messieurs Thomas Portier, David Maillet, Félix Maillet, Félix Brunelle et Cyrille Houle. [Commission datée 18 Mai, 1848. révoquée.] BUREAU DU SECRÉTAIRE. Québec, 21 Juin 1852. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes dans le District des Outaouais, savoir : Aimé Lafontaine, Ecuier, pour être Greffier de la Couronne, Greffier de la Paix, et Protonotaire de la Cour Supérieure ; Louis Maurice Coutlee, Ecuier, pour être Shérif ; André Larue, Ecuier, pour être Coroner ; John Gordon, Ecuier, pour être Grand-Connétable, et Peter H. Church, Ecuier, M. D., pour être Médecin à la Prison dans et pour le dit District.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE A LONDRES.

Les démocrates français à Londres brillent leurs cartes, comme on le voit par la lettre suivante d'un correspondant sur le sujet : — "Pendant que la politique sommeille un peu en Angleterre, permettez-moi de faire, sans changer de pays, une petite excursion sur un terrain presque étranger : il s'agit de la colonie française que le coup d'Etat de décembre a envoyée à Londres. La démocratie de France y est représentée par toutes ses nuances les plus diverses, depuis M. Cabet, le père de l'Écarré, jusqu'à M. Ledru-Rollin, le grand tribun, en passant par tous les Blancquistes, les Barbestistes, et toutes les sectes et écoles aussi nombreuses que les grains de sable de la mer. L'université, qui sert ordinairement de leçon aux hommes, ne paraît pas avoir eu aucun effet sur la démocratie française : en exil comme au temps de son pouvoir éphémère, elle est divisée et tiraillée dans tous les sens mais je ne vous parlerai pas de ces subdivisions infinies, et je me contenterai de vous signaler les grandes séparations qui coupent la démocratie en trois parties bien distinctes. Il y a d'abord une scission profonde, complète, entre les démocrates purs et les socialistes purs ; les premiers reprochent aux seconds, et non sans motifs, d'avoir été toujours le fléau de la cause populaire, par l'effroi qu'ils ont causé à la bourgeoisie, et d'avoir servi de prétexte à la réaction qui s'est fait jour et qui se trouve installée maintenant en souveraine à la tête de plusieurs pays. Les socialistes, de leur côté, reprochent aux démocrates de n'avoir en vue que le pouvoir, de n'être guidés que par l'ambition, et de peu se préoccuper des réformes sociales à introduire et de la régénération du peuple à opérer. Cette dissidence, comme vous le savez, n'est pas nouvelle : elle s'est produite dès les premiers jours de la révolution de février, et le socialisme représenté dans le pouvoir par Albert et Louis Blanc, compta alors, comme aujourd'hui, qu'il y avait entre lui et la démocratie un abîme, sinon sur le but à suivre, au moins sur les moyens d'y arriver. "Si la division se bornait là, il n'y aurait peut-être pas encore à désespérer pour les démocrates, car les socialistes sont peu nombreux et peu influents ; mais c'est dans la démocratie même que la division existe plus latente et plus profonde que jamais. Il va sans dire qu'il n'est pas question des républicains de la nuance Cavaignac : ceux-là, pour les frères, sont des aristocrates qui ne valent pas beaucoup mieux que les royalistes ; la démocratie ne va pas au-delà de M. Ledru-Rollin. C'est donc à partir du célèbre tribun et en descendant, ou en remontant, selon le point de vue sous lequel on se place, qu'il faut étudier cet état de choses que je vous signais plus haut, et qui s'est produit à l'occasion de la reconstitution du parti démocratique, à laquelle il s'agissait de procéder. Il fallut nécessairement un chef, un drapeau, et c'est sur cette question-là que la dissension s'est produite. Ledru-Rollin se présentait tout naturellement comme le chef que l'on cherchait ; on ne peut nier, en effet, que ce soit l'homme considérable du parti ; mais quand ce nom a été prononcé, il s'est élevé une nuée d'objections de la part d'une foule d'individuités ambitieuses ou ombrageuses, qui ne veulent pas de chef on qui aspirent à l'honneur de le devenir. Je vous fais grâce de tous les détails de cette lutte puérile et triste en même temps ; je vous fais grâce surtout des noms propres : mais je puis vous assurer d'une chose, c'est que jamais l'on ne verra régner la discipline dans les rangs de ces hommes turbulents. "Puisque j'en suis sur ce chapitre, je vous parlerai d'une publication que les socialistes purs cherchent à monter en ce moment à Londres. Il s'agirait d'un journal hebdomadaire, d'une revue trimestrielle et de brochures. "Le journal prendrait le nom d'Europe libre ; la revue celle de l'Union socialiste, et les pamphlets s'intituleraient d'après le sujet. Une société est formée pour cette publication multiforme ; elle se compose de Louis Blanc, Étienne Cabet, et Pierre Leroux, mais elle

s'adjointra des collaborateurs. Le nerf principal, les fonds nécessaires pour faire marcher cette affaire, seront obtenus, s'ils le sont, au moyen de 2,000 bulletins de souscription de 50 francs chacun, faisant ensemble 100,000 francs : cette manière a été imaginée pour éviter les qualifications d'actionnaires qui auraient rendu solidaires les uns des autres toutes les personnes qui auraient voulu contribuer à l'établissement de cette entreprise. Il est dit dans l'acte de société, que si les fonds nécessaires ne sont pas faits le 1er août, le journal ne paraîtra pas. Je pense que cette hypothèse se réalisera le plus probablement, car on ne peut pas se dissimuler que le parti socialiste compte beaucoup de capitalistes ; et ce n'est guère sur l'argent anglais que la société doit compter ; car elle a eu le soin de mettre dans son programme que son but était de faire connaître le socialisme dans tous les pays, et plus particulièrement en Angleterre ; je doute fort que les Anglais viennent apporter leur argent à M. Louis Blanc pour le plaisir de voir recommencer de ces luttes comme celle qui s'est engagée dernièrement entre les ouvriers et les maîtres mécaniciens. J'oubliais de vous dire que le journal et la revue doivent être publiés en trois langues, en français, en anglais et en allemand."

UNE SEMAINE EN PIÉMONT.—Le Piémont, l'état modèle, ainsi que l'appellent ses administrateurs, avance de plus en plus dans les voies du progrès. A Turin, un juif s'est précipité d'un second étage et est mort sur le coup. Un jeune homme s'est jeté du haut d'un pont dans le Pô, où il se serait noyé sans des bateliers qui l'ont sauvé malgré lui. Dans la soirée de vendredi une demoiselle, demeurant rue de Corso, écrit à l'avocat D... qu'elle a lui faire des communications de sa plus haute importance, et le prie en conséquence de se rendre chez elle. Il arrive à l'heure indiquée, mais la porte est fermée et personne ne répond. On enfonce la porte et l'on trouve la jeune personne couchée, vêtue de blanc et toute couverte de parfums et de fleurs. On la croit endormie, on veut l'éveiller ; ce n'était qu'un cadavre : elle s'était asphyxiée avec du charbon. A Brivoire, en Savoie, une pauvre femme a été mise en morceaux après avoir eu à subir les plus révoltants outrages. A Nice, une jeune femme frappait son jeune mari d'un coup de couteau, pendant qu'un carabinier étendait son brigadier raide mort d'un coup de pistolet. A Gènes, au fort de l'Éperon, un tambour a assassiné le 24 un soldat de sa compagnie, et dans les environs de Giustiniani, une fille a eu lieu le 25 entre des soldats et des marins, dans laquelle elle y a eu de part et d'autre des blessés. Telle est la chronique d'une seule semaine.—(La Campana de Turin du 1er juin.)

Un journal anglais annonçait dernièrement le décès de l'hon. J. C. Talbot, C. R., à Brighton, Angleterre. Cet avocat était, depuis 1836 l'un des plus distingués et des mieux employés du barreau. Le revenu de sa clientèle s'élevait annuellement à quinze mille livres. La dernière bribe qu'il reçut pour s'être occupé d'une cause où il s'agissait de chemins de fer, fut un billet de 300 guinées.

UN VIEUX CHEVAL.—On lit dans le Peterborough Dispatch : — "M. Wm. Butters de la 2de concession de Dummer, possède en ce moment un cheval que l'on sait âgé de 47 ans ! Il n'a pas les dents saines, mais elle suffisent bien à la mastication des fourrages tendres. Il acquitte chaque jour sa tâche de labour au trait et à la charrue, et il est le chef du atelier, capable encore de faire usage de ses pieds avec la dextérité d'un poulain de trois ans. Le Vieux Cub est extrêmement sage, et de force à pouvoir abriter une cloître en perches avec les dents qui lui restent, de manière à se donner les entrées libres dans le pâturage ou dans le champ qu'il convoite, attentif toujours à retourner dans sa légitime habitation, à temps pour n'être pas déconcerté, mais sans nullement se soucier de remplacer la cloître. On le dit aussi serviteur très fidèle à son conducteur hors du logis ; s'il arrive à celui-ci de faire une chute, il se met patiemment à l'attendre, et, bien qu'il ait pu trainer le fardeau d'une abondante quantité de Whiskey durant le jour, sans doute à son grand désavantage, néanmoins, et ainsi que le ferait un franc consommateur d'eau froide, il a de tout temps manifesté la pitié la plus libérale pour l'ivrogne. J'ai vu il y a peu de jours le Vieux Cub piaffant et fessant par parade de son autorité parmi ses camarades plus jeunes que lui."

NOUVEAU CERTIFICAT.—A. M. Larocque, Monsieur, j'ai été affligé depuis plusieurs années d'un rhumatisme inflammatoire, d'un caractère si douloureux, que je n'éprouvai ni temps ni argent pour me guérir. J'étais presque désespéré quand on me recommanda d'essayer l'effet des eaux minérales si abondantes dans ce pays. Je bus abondamment dans le temps des eaux de Varennes et autres, car on m'avait informé qu'elles étaient abondamment salines, mais je ne fus pas soulagé. Il y a quelque temps, je me procurai quelques gallons de l'eau de Plantagenet, et je puis dire publiquement que l'eau de Plantagenet a rétabli ma santé d'une manière efficace. Je donne ce témoignage volontairement, espérant que cette publication coupera court aux hésitations de ceux qui seraient affligés comme je l'ai été, et qu'ils essaieront les effets bienfaits de l'eau de Plantagenet. E. M. LEROUX, Inspecteur de Postes. Montréal, 1852.

NOTIS AVANT ÉTÉ REQUIS DE PUBLIER LE CERTIFICAT SUIVANT : Les eaux de Varennes étant à proximité de la ville de Montréal, je me suis généralement servi de cette eau, avec d'autres ; on m'induisit pourtant à essayer la fameuse eau de Plantagenet, et je la trouvai si agréable et si rafraîchissante, que je m'en suis constamment dans ma famille, et je la recommande en toute confiance à mes amis et au public. Louis BOYER, Marchand.

NOTIS AVANT ÉTÉ REQUIS DE PUBLIER LE CERTIFICAT SUIVANT : Les eaux de Varennes étant à proximité de la ville de Montréal, je me suis généralement servi de cette eau, avec d'autres ; on m'induisit pourtant à essayer la fameuse eau de Plantagenet, et je la trouvai si agréable et si rafraîchissante, que je m'en suis constamment dans ma famille, et je la recommande en toute confiance à mes amis et au public. Louis BOYER, Marchand.

Mariés : A Chicago, dans l'Eglise Française, le 21 Juin, par le Rev. M. J. A. Lebel, Gaspard Têtu, Ecuier, Marchand, à Demoiselle Suzanne Franco, du département de la Moselle, en Lorraine, Urbain. M. G. Têtu est fils de Sieur Edouard Têtu, de St. Thomas, en bas de Québec. — Mercredi, à St. Jean-Baptiste de Rouville, M. Ignace Desroismois, Instituteur, à Dlle Marie Reine Bourbonnière, tous deux du même lieu.

COLLEGE STE.-THERESE. L'EXAMEN PUBLIC des Elèves du Collège Ste. Thérèse aura lieu le 7 et le 8 du courant. Les parents des Elèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister. Ste. Thérèse, 2 juillet 1852.

COLLEGE RIGAUD. LES EXAMENS du Collège de Rigaud auront lieu le 22 du courant. Ls. G. LANGLAIS, Directeur. 2 Juillet 1852.

BAZAR! BAZAR!! LUNDI, 5 Juillet prochain, et les jours suivants, il y aura, dans la Maison N° 49, Rue Notre-Dame, près de l'ancien HOTEL CONEGANA, un Bazar dont le produit est destiné au soutien des Femmes âgées et infirmes et des Orphelins de l'Asile de la Providence de Montréal. Les Dames directrices de ce Bazar seront : Mesdemoiselles Wilson (l'Épouse du Maire actuel), Vallières, Vanfelson, Chisholm, C. Chériot, D. Lacroix, DeRocheblanc, Lévesque, Fournis, Osteli, McDonald, A. Prévost et A. Delveccio. Bien que l'Asile de la Providence compte déjà quelques années d'existence, cependant tout le monde n'est pas encore exactement informé du bien immense qu'il opère en cette ville. Les Sœurs de Charité qui l'ont dirigé ont habituellement sous leurs soins une soixantaine de femmes vieillies et infirmes, et autant de petites filles orphelines. Parmi les vieillies se rencontrent des infirmes de toute espèce. Les unes sont Sourdes, les autres Muettes ; celles-ci Paralytiques, celles-là Aveugles. Quelques-unes sont continuellement affligées. Il y en a d'imbécilles et d'autres complètement aliénées. Pour soutenir toutes ces personnes infortunées, les Sœurs ont d'autant plus de personnes charitables. Mais tout cela est bien loin d'être suffisant pour subvenir aux besoins de tant de misères. C'est pourquoi les charitables Dames ci-haut mentionnées ont résolu de faire cette année un Bazar plus considérable qu'à l'ordinaire, afin d'aider les Sœurs de Charité à pourvoir davantage aux nécessités de leurs infirmes et de leurs Orphelins. En conséquence elles s'attendent que leur zèle sera récompensé et que le public, qui s'est toujours montré si empressé de venir au secours de l'humanité souffrante, lorsqu'on a fait appel à sa générosité, ne manquera pas de donner le plus grand encouragement à leur Bazar en cette circonstance. Montréal, 25 Juin 1852.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UNE jeune DEMOISELLE, bien recommandée, accepterait la direction d'une Ecole dans une Paroisse de ce District. S'adresser au Rédacteur des Mélanges Religieux. 21 Juin 1852.

LIVRES NOUVEAUX Les douze Vertus d'un bon Maître, par M. De La Salle. Instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes, expliquées par le Père Agathon, Sup.-Géné., 1 vol 18, prix trente sous. De l'existence et de l'Institut des Jésuites, par le R. P. de Ravigan, 1 vol 12, prix six sous. Onguent contre la morsure de la Vipère noire, composé par le Dr. Evastie de Gypendole. 1 vol. 32. Les Annales, Faits Contemporains de l'histoire de l'Eglise, par M. L'Abbé Petit, années 1849, 1850 et 1851. En Vente chez E. R. FABRE, et Cie. 22 Juin, 1852.

Aux Instituteurs. UN Instituteur possédant un Diplôme pour Ecole Modèle, trouvera à se PLACER CONVENABLEMENT en s'adressant au Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'Ecoles de l'Asile, M. Louis Brunel, ou à M. le Dr. J. B. Brousseau, l'un des dits Commissaires d'Ecoles. Une situation est aussi vacante en faveur d'un Instituteur capable de diriger une Ecole d'arrondissement, à des conditions avantageuses. Belœil, 25 Juin 1852.

GRANDS RELIGIEUX OU CHOIX DE CANTIQUES, EN rapport avec l'esprit de l'Eglise dans la Célébration des Dimanches et des Fêtes, le temps d'une Retraite, la fréquentation des Sacraments et le MOIS DE MARIE, Etc., Etc. Ouvrage dans lequel on a fait entrer un grand nombre de morceaux inédits et d'Airs Nouveaux, formant un beau Volume in-18 de 392 Pages dont 156 Pages sont en MUSIQUE NOTÉE. Ce Livre est richement relié et peut être donné en Prix aux Examens, le Prix n'en est que de QUINZE Chelins la DOUZAINÉ. J. B. ROLLAND. 24, Rue St. Vincent, Montréal, 15 Juin.

SITUATION DEMANDEE. UN Instituteur muni de bonnes recommandations et de diplômes exigés par la loi, serait prêt à accepter la direction d'une école dans ce district. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des Mélanges Religieux ou à M. Narcisse Boulé, à la Présentation. 1er Juin 1852.

TAPISSERIES FRANCAISES. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un nouvel et riche assortiment de TAPISSERIES FRANCAISES à [20,000] couleurs] Prix, de NEUF SOUS à 20\$ la pièce. E. R. FABRE et Cie. 3, rue St. Vincent. 25 mai 1852.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DES MELANGES RELIGIEUX. On imprime à cet Etablissement : Livres, Adresses, Catalogues, Circulaires, Invitations, Cartes de Visites, et Ouvrages de toute espèce. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le meilleur goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal, 30 mai 1852.



Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Devotion et d'Histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être donnés en prix aux examens.

Aussi : Une très grande collection d'Images, Gravures, Lithographies, Modèles de Dessins, Paysages, Cartes Géographiques, y compris une Carte des Deux Canadas, Modèles d'écriture, etc., etc., et avec une grande variété de Statuettes en porcelaine de la Ste Vierge, St. Joseph, St. Pierre, St. Jean-Baptiste ; Béatitudes, etc., etc., le tout aux prix les plus réduits. J. Bte. ROLLAND. 1er. Juin 1852.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ. LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qu'ils ont reçu ces jours derniers, par le Steur, venant directement de BORDEAUX, leur Assortiment de VIN BLANC DE BORDEAUX pour la CÉLÉBRATION DE LA MESSÉ, et qu'ils le vendent à des PRIX MODÉRÉS. E. et V. HUDON. Montréal, 15 Juin 1852.

A VENDRE, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, RUE ST-VINCENT, N° 3, LE CONSEILLER UNIVERSEL, ALMANACH DE LA SANTÉ DESTINÉ AUX FAMILLES, POUR L'AN 1853. CONTENANT, outre le Calendrier ordinaire : Profétiq pour tous les mois de l'année, Conseils pour les quatre saisons, Hygiène des nouveaux nés, Médecine maternelle, Hygiène en paraboles, Médecine des convalescents, Morsures des chiens enragés, Piqûres d'abeilles, etc., etc. Us ou arêtes dans le gosier, Soins à donner dans les empoisonnements, Saignements de nez, Piqûre de la vipère, Echardes, Piqûres d'épingles, etc., Corps étrangers dans l'oreille, Moux de dents, Angoules, Choléra, Brûlures, Mal de mer, Maladies qu'il ne faut pas guérir, Légon faite aux ouvriers par le Dr. Massé, Remèdes et Recettes diverses, Spécifique contre le spleen et Pennin, Hygiène de cheval, Médecine vétérinaire, Bêtes à cornes. Histoire et récits pour les vieillées en familles. PRIX : 9d. E. R. FABRE et Cie. 4 Juin 1852.

SITUATION DEMANDEE. UN Instituteur, marié, et possédant les meilleures qualifications, outre un diplôme, accepterait la direction d'une école dans quelque paroisse de ce district. S'adresser au rédacteur des Mélanges Religieux. 25 mai 1852.

NOUVEL ETABLISSEMENT. FRANÇOIS ET GILLOUX. ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public é général, qu'ils ouvriront leur MAGASIN de MARI CHANDISÉS SECHES au No. 13, Rue St.-Laurent (Maison Ménécière) Jeudi, 13 du courant, où ils auront es Assortiment très étendu et très varié de Marchandise sèche qu'ils vendront au plus bas prix. E. et G. espèrent que, par la stricte attention qu'ils apporteront au choix de leurs effets, et par leur ponctualité à exécuter toute commande qui leur sera confiée, mériteront une part du patronage public. 11 Mai 1852.

SITUATION DEMANDEE. UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, désirerait obtenir une place d'Instituteur d'Ecole Modèle ; soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le Plain-Chan, Grecorien, il peut occuper avec avantage ; comme par le passé, la place de MAÎTRE CHANTRE ; et se rendra par là très utile au Curé et à la Fabrique qui l'engageront. S'adresser à ce Bureau ou à Messieurs les Régens de l'Académie de Belthier. Le 28 Mai, 1852.

SOCIÉTÉ FORMÉE. LES soussignés se sont de ce jour associés pour faire ensemble le commerce en cette ville sous la raison sociale de PARADIS et FABRE. ANDRÉ PARADIS, OVIDE PARADIS. Montréal, 1 Mai 1852.

PEINTURE HUILE, ETC. Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRÛSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur. Fraibourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. NICHEL MOSES.

A Vendre, A CE NEURÉAU, LE MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal. AUGMENTÉ DU MANDAMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL POUR LA Visite Générale des Communautés. Prix : 2/9 la douzaine. Montréal, 4 mai 1852.

Jubilé, sera d'obtenir de Dieu que le privilège de l'Immaculée Conception de Marie soit bien...

La seconde Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape, pour le temps du Jubilé.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES sous-signés, ayant l'intention de discontinuer l'im-

16 avril 1852. FABRE & CIE.

16 avril 1852. FABRE & CIE.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe, des Vêpres des Dimanches, Chemin de la Croix, etc.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France

Paroissien Remise, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, etc.

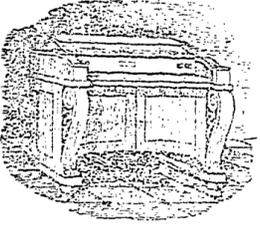
Aussi un très-grand assortiment de: Chapelle, Médailles, Croix et Couronnes, etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille d'or.

AVIS AUX ORGANISTES. T. E. Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec...

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT-JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désireront s'acquiescer des instruments qui leur serviront...

Un grand nombre d'instruments ont été faits et sont prêts à être livrés.

Les particuliers ou les Congrégations des paroisses de ce diocèse, qui ne sont pas à même d'acquiescer des orgues de grande dimension...

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-credit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau...

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES sous-signés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonné en 130 volumes pour 26 \$5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 210.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LES sous-signés ont le plaisir de vous remercier de l'achat de vos livres et de vous offrir en cadeau...

TELS QUE

Formulaire de prières, Psaumes, Prières de la Messe, etc.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plume, encre, etc.

Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (du Canada)

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., GERANT.

Conseiller Légal.—L. Hon. L. T. DRUMMOND, Secrétaire. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. St. John's—Charles Pierce. Trois-Rivières—John Robertson, ECR. St. John's—Frank Fairbank, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR. St. John's—John R. Baker, ECR.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

MID EDITION.

TABLE DES MATIERES QU'ON Y TRAITE:

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armée, la géographie, l'usage des globes, les coutumes...

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Le volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très soignée.

Le prix sera aussi réduit que possible.

Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montréal, 5 août 1851.

Appareil Mécanique à Scier le Bois.

LES sous-signés s'étant procurés d'un appareil propre à scier le bois et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, informons respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS, PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES dont on voudrait bien les honorer dans cette ligne.

EDOUARD PEPIN, JOSEPH CHRISTIN. Montréal, 16 décembre 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite Rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

LOUIS RICARD, AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, No. 5. Porte voisine de M. Louis Perreault. Montréal, 17 octobre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de biens de terre, denrées, de patentes, réclames pour indus, réceptions et transmissions de denrées, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES.

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclames et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit, dans le Haut et dans le Bas-Canada. BUREAU: No. 1, rue St. Dominique, porte voisine de M. Lafontaine et Berthelot, avocats. Montréal, 18 novembre 1851.

DR. GLOBINSKY, GRAND RUE DE FAUBOURG SAINT LAURENT No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de Français, Latin, Grec, etc.

Montréal, 9 novembre 1850.

JOSEPH E. FORVAL, MAITRE-MENUISIER.

Atelier, quatrième maison de l'encignure Nord-Est de la rue St. Catherine, sur la rue des Allemands. MONTREAL. Prendrait toute ESPECE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage. Montréal, 23 septembre 1851.

GYMNASE & ACADEMIE D'ARMES

Tenu par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) 11. On ne s'abonne pas pour moins d'un trimestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du trimestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratification de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux instituteurs.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous. 1re insertion... 20 0 0. Chaque insertion subséquente... 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion... 0 0 6. Chaque insertion subséquente... 0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne... 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne... 0 0 1. L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire. Liste des Agents. Montréal... M. E. R. FABRE ET CIE., Lib. Trois-Rivières... VAL. GUILLET, ECR., N. P. Québec... L. GILL, PIRE, V. Sir. Anne... M. F. PILOTE, Ptre, Direct. Rivière du Loup... M. L. BARIBEAU. St. Athanase... M. J. DACIER. Rédacteur: F. M. DEROME, Avocat, Coin des rues Migonnette et St. Denis, près de l'Évêché. Propriétaire: JOSEPH FIVET, Montréal.